

La Gazette DES CARTABLES



année scolaire
2013/2014

STP
seyssinet
pariset

En choisissant d'appliquer la réforme des rythmes scolaires dès septembre 2013, la commune a souhaité marquer le fait que l'école demeure pour toutes et tous, une priorité et que l'enfant doit être le centre de notre attention. La mobilisation des moyens et les efforts permanents permettent d'assurer dans les meilleures conditions l'accueil de ces derniers. En 2013, le budget consacré à la vie scolaire représente en fonctionnement et en investissement, un montant global de près de 4 millions d'euros.

Cette rentrée sera donc particulière et génèrera de nombreuses modifications tant pour les enfants que pour les familles sans oublier, les clubs, associations et services municipaux qui sont impactés eux aussi. Le travail, réalisé dans le cadre des concertations préalables à la décision d'appliquer la réforme, vise naturellement à accompagner les enfants et les familles dans ce changement. Les services de la ville s'y sont préparés ainsi, celles et ceux qui accueilleront nos enfants dans ces nouveaux temps seront particulièrement attentifs à leur bien-être.

Bien cordialement

L'Adjointe chargée de la vie scolaire



Anne Brouzet

Le Maire



Marcel Repellin

Sommaire

Enseignement primaire

Ecoles maternelles et élémentaires	p4
Inscriptions scolaires en cours d'année ou pour 2014/2015	p4
Rentrée scolaire 2013/2014.....	p5
Plan particulier de mise en sécurité "PPMS"	p5

Accueils périscolaires

Activités	p6
Organisation de la semaine	p6
Accueil du matin 7h30/8h30	p6
Accueil dans les restaurants.....	p6
scolaires - 11h30/13h30	
Nouveau : accueil de l'après-midi - 15h45/18h	p7
Nouveau : accueil du mercredi : garderie et accueil de loisirs	p8
Fonctionnement	p8
Transports	p8
La santé des enfants accueillis..	p8
Les régimes et les allergies de l'enfant	p9
Les effets personnels de l'enfant	p9

Les règles de vie.....	p9
La place et la responsabilité de chacun.....	p9
Modalités pratiques	p10
Lieux d'accueils	p10
Inscriptions.....	p10
Conditions d'accès.....	p11
Pièces à fournir.....	p12
Absences	p12
Tarifs.....	p13
Modes de paiement	p13

Enseignement secondaire

Etablissements.....	p16
---------------------	-----

Autour de l'école

Accueils périscolaires	p17
Le Point information jeunesse ...	p17
Prévention et aide aux enfants en difficulté "Le RASED"	p18
Le CMP Percevalière.....	p18
Sou des écoles	p19
Vacances scolaires	p19

Contacts

Heures d'ouverture du service enfance et vie scolaire

- Lundi, mardi : 8h30-12h, 13h30-17h30
- Mercredi : 8h30-12h, 13h30-18h
- Jeudi : 8h30-12h
- Vendredi : 8h30-12h, 13h30-16h30

Hôtel de ville

Place André Balme - B.P. 44

38172 Seyssinet-Pariset

Tél. 04 76 70 53 79 - Fax 04 76 70 12 03

Site internet

www.ville-seyssinet-pariset.fr,

rubrique enfance jeunesse/vie scolaire

Pour tous renseignements relatifs à la vie scolaire

Service enfance et vie scolaire

Tél. 04 76 70 53 79

Pour envoyer un courriel

enfance-vie-scolaire@seyssinet-pariset.fr

- Anne Brouzet, Adjointe au Maire, chargée de la vie scolaire
a.brouzet@seyssinet-pariset.fr

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Ecoles maternelles et élémentaires

Vercors

Maternelle

9, allée des Balmes - Tél. 04 76 27 31 82

Directrice : Valérie Larive

Elémentaire

5, av. Aimé Bouchayer - Tél. 04 76 27 32 35

Directeur : Michel Rossi

Ecole du Village

Elémentaire

28, av. Hector Berlioz - Tél. 04 76 96 66 96

Directrice : Katia Despres

Chamrousse

Maternelle

124, rue du Progrès - Tél. 04 76 96 67 85

Directrice : Delphine Dahyot

Elémentaire

97, rue de l'Industrie - Tél. 04 76 96 96 11

Directeur : Christophe Chopin

Chartreuse

Maternelle

2, rue de Cartale - Tél. 04 76 96 30 40

Directrice : Sylvie Bué

Moucherotte

Maternelle

17, rue du Moucherotte - Tél. 04 76 96 03 59

Directeur : Séverine Domenget

Elémentaire

8, rue de la Levade - Tél. 04 76 96 09 57

Directeur : Gilles Varvat



Rentrée scolaire 2013/2014

Ecoles maternelles

Mardi 3 septembre (horaires échelonnés).

Voir affichage dans les groupes scolaires

Ecoles élémentaires

Mardi 3 septembre à 8h30

Inscriptions scolaires en cours d'année ou pour 2014/2015

Sont concernés :

- les enfants nés en 2011
- les enfants qui entrent au cours préparatoire, école élémentaire
- les nouveaux arrivants

Deux démarches sont obligatoires

Première démarche :

Se présenter au service enfance et vie scolaire pour obtenir un certificat d'inscription indiquant l'école du périmètre sur présentation des pièces suivantes :

- fiche de renseignement (à télécharger sur le site de la ville ou à remplir sur place)
- livret de famille (éventuellement jugement de divorce)
- justificatif de domicile

Deuxième démarche :

Prendre rendez-vous auprès du directeur ou de la directrice de l'école concernée afin de procéder à l'admission muni des pièces suivantes (à vérifier auprès de chaque école) :

- certificat d'inscription délivré par la mairie
- livret de famille
- carnet de santé ou d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge
- certificat délivré par le médecin attestant que l'état de santé de l'enfant est compatible avec la vie en milieu scolaire (vérifier auprès de l'école)
- justificatif de domicile
- certificat de radiation pour un enfant venant d'une autre école

Période d'inscriptions :

Du 13/01/2014 au 20/02/2014.

Demande de dérogation au périmètre scolaire

Les demandes de dérogation au périmètre scolaire pour 2014/2015 sont à adresser par courrier à M. le Maire en joignant l'imprimé de demande de dérogation (à télécharger sur le site de la ville ou à remplir sur place) accompagné des justificatifs.

Une date limite de dépôt est fixée, renseignez-vous auprès du guichet enfance.

Plan particulier de mise en sécurité "PPMS"

Face aux risques majeurs, le PPMS a été élaboré dans chaque école dans le cadre du Conseil des maîtres et présenté au Conseil d'école.

En cas de catastrophe majeure, il permet de mettre en sécurité les élèves et les personnels et d'être prêt à mettre en place les directives des autorités en attendant les secours.

C'est pourquoi il est demandé de ne pas aller chercher vos enfants à l'école.

Plus d'informations sur :

www.ville-seyssinet-pariset.fr.

En cas de grève, la ville assure la mise en place du droit d'accueil (sous réserve de ses possibilités). Simple accueil proposé.

L'encadrement est assuré par des agents municipaux et se déroule au sein des locaux scolaires ou périscolaires suivant les sites.

Renseignements : service enfance et vie scolaire.

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Activités

Trait d'union entre l'école et la famille, les accueils périscolaires visent à offrir aux enfants un temps éducatif de qualité favorisant l'éveil, l'autonomie ainsi que l'épanouissement.

NOUVEAU ! Réforme des rythmes scolaires

Organisation de la semaine

	7:30	8:30	11:30	12:15	13:30	15:45	18:00
lundi	Accueil périscolaire	enseignement		Pause méridienne	enseignement		Accueil périscolaire
mardi	Accueil périscolaire	enseignement		Pause méridienne	enseignement		Accueil périscolaire
mercredi	Accueil périscolaire	enseignement	Garderie	Accueils de loisirs			
jeudi	Accueil périscolaire	enseignement		Pause méridienne	enseignement		Accueil périscolaire
vendredi	Accueil périscolaire	enseignement		Pause méridienne	enseignement		Accueil périscolaire

Accueil du matin 7h30/8h30

Il débute le 1^{er} jour d'école, mardi 3 septembre, puis tous les jours scolaires.

Nouveau : un accueil est proposé le mercredi aux mêmes horaires.

Pendant cette heure, un accueil libre et échelonné est proposé.



Accueil dans les restaurants scolaires - 11h30/13h30

La restauration fonctionne le 1^{er} jour d'école, mardi 3 septembre, puis tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les équipes d'animation accueillent les enfants afin de leur permettre de vivre une véritable pause dans la journée, de prendre le temps de se restaurer en respectant l'équilibre alimentaire et en découvrant de nouvelles saveurs en compagnie de leurs camarades.

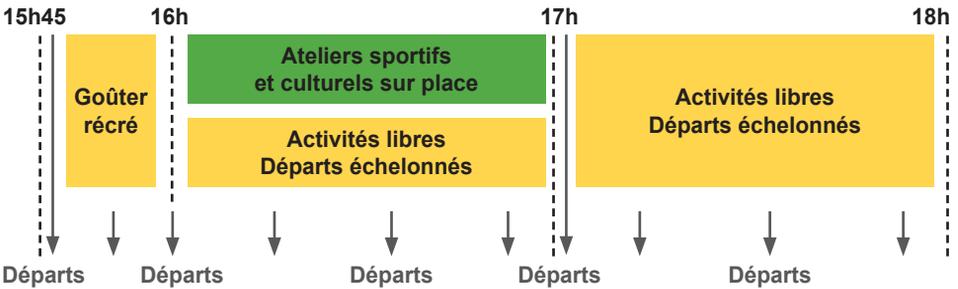
accueils PÉRISCOLAIRES Activités

L'objectif de ces ateliers est de faire découvrir aux enfants de nouvelles pratiques culturelles, sportives et artistiques.

Accueil de l'après-midi 15h45/18h

**NOUVEAU ! Réforme
des rythmes scolaires**

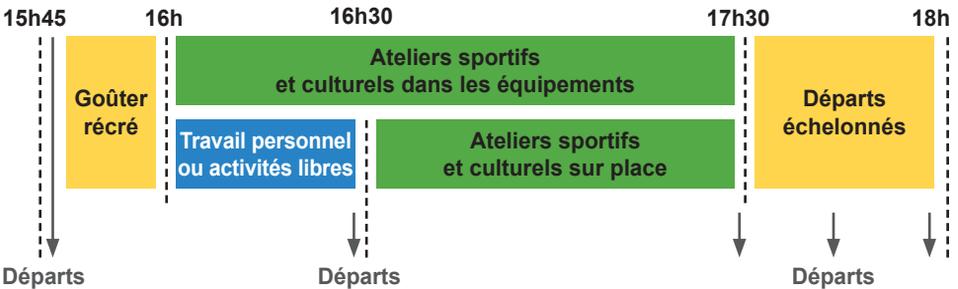
Pour les maternels



2 choix possibles :

- activités libres avec départs échelonnés permanents,
- ateliers de découverte avec départs échelonnés à partir de 17h.

Pour les élémentaires



De 15h45 à 16h30, 2 choix possibles :

- activités libres,
- travail personnel.

Accueil de 15h45 à 18h, 2 choix possibles :

- ateliers de découverte dans les équipements,
- travail personnel ou activités libres + ateliers de découverte sur place.

Dans les 2 cas, départs échelonnés à partir de 17h30 sur les sites périscolaires.

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Activités

Les ateliers de découverte débutent le 30 septembre. Ils se déroulent une fois par semaine pendant toute la période. Tout le mois de septembre, un accueil libre est proposé à vos enfants aux mêmes horaires.

Le programme détaillé sera disponible à partir du 26 août sur le site : www.ville-seyssinet-pariset.fr et au service enfance et vie scolaire.

NOUVEAU ! Réforme des rythmes scolaires

Accueil du mercredi : garderie et accueil de loisirs

Garderie	Accueils de loisirs	
11h30 - 12h15 Sur site périscolaire	11h30 - 18h Avec repas Les enfants seront transportés en navette de l'école à l'accueil de loisirs	13h15 - 18h Sans repas Les enfants doivent être déposés directement à l'accueil de loisirs : - Chartreuse pour maternelles - Vercors pour élémentaires
	Départ possible à partir de 17 heures	

Cette après-midi permettra aux enfants de faire une pause dans leur semaine scolaire. Ils pourront participer librement à différentes activités ainsi qu'à des sorties dans l'agglomération Grenoble.

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Fonctionnement

Pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions, la municipalité rappelle les modalités de fonctionnement suivantes

Transports

Les transports scolaires fonctionnent dès le 1^{er} jour d'école, mardi 3 septembre. Une accompagnatrice assure la surveillance des élèves lors des transports.

Quirole-Percevalière

A destination des écoles maternelle Chartreuse et élémentaire Chamrousse pour les élèves domiciliés dans le secteur "Quirole-Percevalière".

Haut de la commune

A destination des écoles élémentaire Village, élémentaire Moucherotte, maternelle Moucherotte pour les familles domiciliées dans le haut de la commune.

Le ramassage scolaire est assuré tous les jours scolaires. Le trajet retour démarre à 15h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et 11h30 les mercredis.

La santé des enfants accueillis

Les parents veilleront à ne pas confier un enfant malade à l'accueil du matin.

En cas de maladie se déclarant aux accueils périscolaires, les parents ou personnes désignées au moment de l'inscription seront contactés afin de venir chercher leur enfant dans les meilleurs délais. Le personnel chargé de la surveillance n'est pas habilité à administrer des médicaments au moment des repas et pendant les accueils périscolaires.



Les régimes et les allergies de l'enfant

Les enfants présentant des troubles de santé connus de longue durée pourront être acceptés sous réserve de la mise en place d'un contrat d'accueil individualisé (CAI) :

- CAI santé, en cas de maladie de longue durée, diabète, asthme...
- CAI alimentaire, en cas d'intolérance à un aliment.

Le CAI est un document contractuel, entre le représentant légal et la ville, qui précise les modalités pratiques de la vie quotidienne de l'enfant, les mesures d'urgence à prendre. Il a pour but de favoriser l'accueil de l'enfant sans se substituer à la responsabilité du représentant légal. Pour un "CAI alimentaire", le repas sera fourni par les parents*.

L'enfant sera accueilli après validation de la commission CAI.

Aucun régime spécifique ne peut être servi, seul le remplacement traditionnel de la viande de porc reste en vigueur.

* *Tarif spécifique, se renseigner auprès du guichet enfance.*

Les effets personnels de l'enfant

L'enfant doit être habillé de vêtements, adaptés à la saison et aux activités, qui doivent être marqués aux nom et prénom de l'enfant. La ville ne pourra, en aucun cas, être déclarée responsable des pertes et vols d'objets et vêtements survenant dans l'établissement.

Les règles de vie

Chaque enfant doit avoir une attitude correcte vis à vis de ses camarades et du personnel d'encadrement, dans le respect de chacun et du matériel mis à sa disposition.

Au cas où l'enfant aurait un comportement dangereux pour lui-même, pour les autres, d'incivilités portant préjudice à la collectivité (respect du matériel, des agents encadrants...), la ville informe les parents et se réserve alors le droit d'exclusion provisoirement, voire définitivement, l'enfant des accueils périscolaires.

La place et la responsabilité de chacun

Les enfants inscrits à l'accueil du matin ou de l'après-midi sont placés sous la responsabilité de la ville :

- le matin, à l'ouverture de l'accueil, à partir de 7h30
- le soir, jusqu'à la fermeture de l'accueil à 18h. Dès l'arrivée des parents, les enfants seront placés sous leur responsabilité.

La responsabilité de la ville sera dérogée dès la fermeture du service public.

Il est demandé aux familles de respecter les horaires. Un registre de retard sera tenu et signé des parents et de la responsable de site conjointement. Dans le cas de retards répétés, un courrier d'avertissement sera adressé et une exclusion temporaire ou définitive pourra être prononcée.

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Modalités pratiques

Les lieux d'accueil

- Accueil Chamrousse
101, rue de l'Industrie
Tél. 04 76 96 72 11
- Accueil Moucherotte
23, rue du Moucherotte
Tél. 04 76 96 85 65
- Accueil Vercors
Mail Vercors
Tél. 04 76 27 15 55
- Accueil Chartreuse
4, rue de Cartale
Tél. 04 76 70 06 43
- Ecole du Village
28, avenue Hector Berlioz
Tél. 04 76 96 66 96



Accueils périscolaires (matin, midi, après-midi et transports) et accueils de loisirs (mercredis après-midi)

**NOUVEAU ! Réforme
des rythmes scolaires**

Inscriptions

Où ?

Nouveau : le guichet enfance est mis en place le 22 août 2013 à l'hôtel de ville.

C'est un lieu unique regroupant les services d'inscriptions scolaires, périscolaires et relatifs aux accueils de loisirs des 3-11 ans.

Pour vous inscrire aux différents accueils, un dossier unique est à renseigner.

Dates et périodes d'inscriptions

Les inscriptions se déroulent toute l'année.

Pour les accueils périscolaires du matin et de l'après-midi, l'inscription se fait par trimestre selon le calendrier qui suit :

Période d'inscriptions	Période d'activités
Du 9 au 20 septembre 2013	Du 30 septembre au 20 décembre 2013
Du 9 au 20 décembre 2013	Du 6 janvier au 28 mars 2014
Du 17 au 28 mars 2014	Du 31 mars au 27 juin 2014

Les inscriptions sont validées et figées par période.

Les accueils occasionnels d'enfants sont possibles sous réserve de places disponibles en contactant le guichet enfance au plus tard la veille du jour d'accueil souhaité avant midi.



Pour la restauration scolaire et l'accueil de loisirs des mercredis après-midi, les modifications (inscription ou désinscription) sont à signaler au guichet enfance (par téléphone ou courriel), au plus tard la veille avant midi, soit :

- Le lundi avant midi pour le mardi midi
- Le mardi avant midi pour l'accueil du mercredi après-midi
- Le mercredi avant midi pour le jeudi midi
- Le jeudi avant midi pour le vendredi midi
- Le vendredi avant midi pour le lundi midi

Les annulations effectuées au-delà de ces limites horaires seront facturées.

Conditions d'accès

Plusieurs conditions sont à respecter

- Qu'il s'agisse d'une inscription ou d'une réinscription, la remise d'un dossier complet doit être effectuée durant les périodes prévues.
- La présence des parents ou de la personne ayant légalement l'autorité parentale est indispensable.
- Pour une inscription en cours d'année, le dossier complet devra être établi au minimum une semaine avant le premier jour d'accueil.
- Toute inscription nécessite d'être à jour des règlements de toutes les factures antérieures

Les enfants ne résidant pas sur la commune seront acceptés sous réserve de places disponibles.



ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Modalités pratiques

Pièces à fournir

Toute présence en accueil nécessite le dépôt d'un dossier comportant les pièces suivantes

A télécharger sur le site :

www.ville-seyssinet-pariset.fr

ou à remplir sur place

- Fiche de renseignement et fiche d'inscription
- Fiche sanitaire (vous munir du carnet de santé)
- Contrat accueil individualisé (CAI) pour les enfants présentant des troubles de santé
- Si prélèvement automatique : RIB et autorisation (fournie par la ville)

Ainsi que :

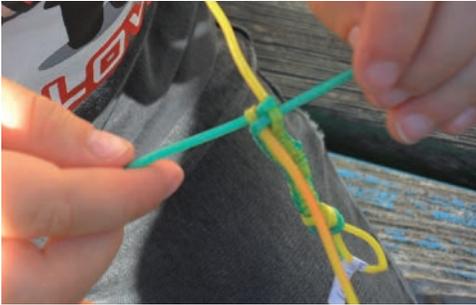
- Assurance scolaire et extra-scolaire
- Justificatif de quotient familial 2013 ou dernier avis d'imposition sur les revenus 2012
- Livret de famille si changement de situation
- Si divorce ou séparation : jugement attestant de l'autorité parentale et de la résidence de l'enfant
- Justificatif de domicile

Absences

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, les familles doivent impérativement signaler au guichet enfance toute absence de leur enfant.

- En cas de maladie de l'enfant, il est nécessaire de signaler l'absence ainsi que sa durée prévisible. Pour que le repas puisse être annulé, les parents doivent transmettre le certificat médical sous 48h (à compter du premier jour d'absence).
- En cas d'absence non prévue de l'enseignant, le repas du premier jour d'absence ne sera pas facturé. Les parents doivent impérativement désinscrire l'enfant pour les jours suivants pour que les repas puissent être décomptés.
- En cas de sorties scolaires, **si l'enfant n'y participe pas**, les parents doivent signaler au guichet enfance le maintien ou l'annulation du repas.
- En cas de grève, les parents disposant d'un mode de garde doivent prévenir le guichet enfance de façon à ce que le repas ne soit pas facturé.





Tarifs

Les tarifs sont fixés pour l'année scolaire par délibération du conseil municipal.

Facturation

La facturation du mois en cours est éditée au début du mois suivant et regroupe les accueils périscolaires, les accueils de loisirs (mercredis après-midi et vacances) ainsi que le transport scolaire.

Modes de paiement

- Par chèque bancaire libellé à l'ordre du service périscolaire (accompagné du coupon de la facture) et envoyé par courrier ou déposé en mairie (service enfance et vie scolaire ou boîte aux lettres extérieure).
- Par prélèvement automatique
- Par chèque emploi service universel CESU (CESU TSP - à montant prédéfini). Uniquement pour l'accueil périscolaire matin et soir pour enfant de moins de 6 ans.
- En espèces
- Par chèque vacances, uniquement pour les mercredis après-midi et les vacances.

En cas de non paiement dans les délais impartis, les familles s'exposent aux procédures juridiques et administratives prévues par la loi.

Tarifs des accueils périscolaires du matin

A compter du 1^{er} septembre 2013

Quotient familial	Forfait mensuel				
	1 jour/ semaine	2 jours/ semaine	3 jours/ semaine	4 jours/ semaine	5 jours/ semaine
0 à 400	2,12 €	3,29 €	4,35 €	5,30 €	6,15 €
400,01 à 600	2,76 €	4,28 €	5,66 €	6,90 €	8,00 €
600,01 à 750	3,55 €	5,50 €	7,28 €	8,88 €	10,30 €
750,01 à 900	3,77 €	5,84 €	7,73 €	9,43 €	10,93 €
900,01 à 1 050	4,04 €	6,26 €	8,28 €	10,10 €	11,72 €
1 050,01 à 1 250	4,29 €	6,65 €	8,79 €	10,73 €	12,44 €
1 250,01 à 1 450	4,88 €	7,56 €	10,00 €	12,20 €	14,15 €
1 450,01 à 1 650	5,46 €	8,46 €	11,19 €	13,65 €	15,83 €
Supérieur à 1650	6,11 €	9,47 €	12,53 €	15,28 €	17,72 €
Résident extérieur	6,95 €	10,77 €	14,25 €	17,38 €	20,16 €

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Modalités pratiques

Tarifs des garderies périscolaires du mercredi 11h30-12h15

A compter du 1^{er} septembre 2013

Quotient familial	Forfait mensuel
	Mercredi
0 à 400	2,12 €
400,01 à 600	2,76 €
600,01 à 750	3,55 €
750,01 à 900	3,77 €
900,01 à 1 050	4,04 €
1 050,01 à 1 250	4,29 €
1 250,01 à 1 450	4,88 €
1 450,01 à 1 650	5,46 €
Supérieur à 1650	6,11 €
Résident extérieur	6,95 €

Tarifs des repas des restaurants scolaires

A compter du 1^{er} septembre 2013

Quotient familial	Repas
0 à 400	2,50 €
400,01 à 600	3,55 €
600,01 à 750	4,50 €
750,01 à 900	4,78 €
900,01 à 1 050	5,03 €
1 050,01 à 1 250	5,36 €
1 250,01 à 1 450	5,89 €
1 450,01 à 1 650	6,80 €
Supérieur à 1650	7,38 €
Résident extérieur	7,75 €
C.A.I. Alimentaire	2,50 €

Tarifs des accueils périscolaires de l'après-midi

A compter du 1^{er} septembre 2013

Quotient familial	Forfait mensuel							
	1 jour/semaine		2 jours/semaine		3 jours/semaine		4 jours/semaine	
	15h45 à 16h30	15h45 à 18h						
0 à 400	0,86 €	4,31 €	1,35 €	6,74 €	1,78 €	8,88 €	2,15 €	10,77 €
400,01 à 600	1,17 €	5,85 €	1,83 €	9,17 €	2,41 €	12,04 €	2,92 €	14,59 €
600,01 à 750	1,51 €	7,56 €	2,36 €	11,82 €	3,12 €	15,61 €	3,78 €	18,92 €
750,01 à 900	1,67 €	8,37 €	2,62 €	13,12 €	3,45 €	17,24 €	4,18 €	20,90 €
900,01 à 1 050	1,86 €	9,29 €	2,91 €	14,57 €	3,83 €	19,13 €	4,65 €	23,23 €
1 050,01 à 1 250	2,07 €	10,35 €	3,26 €	16,28 €	4,27 €	21,34 €	5,18 €	25,92 €
1 250,01 à 1 450	2,35 €	11,75 €	3,67 €	18,36 €	4,85 €	24,26 €	5,86 €	29,30 €
1 450,01 à 1 650	2,63 €	13,13 €	4,11 €	20,55 €	5,42 €	27,08 €	6,56 €	32,78 €
Supérieur à 1650	2,94 €	14,72 €	4,62 €	23,08 €	6,08 €	30,39 €	7,36 €	36,82 €
Résident extérieur	3,56 €	17,79 €	5,56 €	27,79 €	7,33 €	36,67 €	8,89 €	44,44 €

Accueil occasionnel (matin et après-midi)

Vendu au tarif unique, fixé à 4,16 € l'accueil.

Tarifs des accueils de loisirs

A compter du 1^{er} septembre 2013

Quotient familial	1/2 journée Chartreuse/Jean Moulin sans repas	1/2 journée Chartreuse/Jean Moulin avec repas
0 à 400	1,90 €	4,55 €
400,01 à 600	2,96 €	5,50 €
600,01 à 750	4,02 €	6,63 €
750,01 à 900	5,40 €	7,70 €
900,01 à 1 050	6,38 €	9,29 €
1 050,01 à 1 250	7,01 €	10,58 €
1 250,01 à 1 450	7,42 €	11,08 €
1 450,01 à 1 650	8,16 €	12,15 €
Supérieur à 1650	8,60 €	12,73 €
Résident extérieur	9,54 €	13,78 €

Transport scolaire Quirole-Percevalière

Forfait mensuel 2013/2014 : 18,53€, gratuit à partir du troisième enfant.



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Etablissements



Collège Pierre Dubois

17, av. Général de Gaulle,
Tél. 04 76 84 45 35

Principale : Josette Ficheux.
Principal adjoint : Patrice Dal Molin.
Gestionnaire : Laurent Iboud.

Horaires de rentrée

6^{ème} : mardi 3 septembre de 9h à 12h et
de 13h30 à 15h30 (sans cantine).
5^{ème} : mercredi 4 septembre de 9h à 12h.
4^{ème} : jeudi 5 septembre de 9h à 12h.
3^{ème} : jeudi 5 septembre de 14h à 17h.
Reprise pour tous vendredi 6 septembre,
avec la cantine.

Plus d'informations sur :
<http://www.ac-grenoble.fr/college/dubois-seyssinet/>

Collège Marc Sangnier

1, rue Joseph Moutin
38180 Seyssins
Tél. 04 76 21 17 32

Principale : Geneviève Tourtet
Principale adjointe : Hélène Audren
Gestionnaire : Simone Guichard

Plus d'informations sur :
<http://www.ac-grenoble.fr/college/seyssins/>

Lycée Aristide Bergès

10, rue Aimé Bouchayer,
Tél. 04 76 26 42 42

Proviseur : Alain Vidon
Proviseur adjoint : Agnès Coester

Dates de rentrée

2^{nde} et 1^{bts} : mardi 3 septembre
Autres classes : mercredi 4 septembre

Plus d'informations sur :
<http://www.ac-grenoble.fr/lyceel/aristide.berges>
C.0382780r@ac-grenoble.fr



Le Point information jeunesse

PIJ - (15-25 ans)
Allée des glycines
38170 Seyssinet-Pariset
Tél. 04 38 12 41 24 / 06 83 42 76 82
pjj@seyssinetpariset.fr

Horaires

- Semaines scolaires
Les mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 19h et le mercredi en période scolaire de 13h à 18h.
- Vacances scolaires
Du lundi au vendredi de 13h à 18h.

Un animateur vous accueille et vous renseigne sur tous les sujets qui vous concernent et notamment sur 9 thématiques : études, formations, métiers, emploi, vacances, international, sports, vie quotidienne, loisirs.

Le PIJ vous accompagne dans la mise en place de vos projets, collectifs ou personnels.

A votre disposition

- Fiches thématiques actualisées
- Outil informatique
- Imprimante
- Photocopieur
- Espace santé
- Presse, etc...



Accueils périscolaires

La maison des ados : 11-15 ans

Maison sport animation

Allée des glycines

Tél. 04 38 12 41 20

Responsable : Bisma Hachani

Tél. 06 87 32 70 21

al-maison-ados@seyssinet-pariset.fr

Ouverte aux Seyssinettois de 11 à 15 ans, la structure propose tous les jours scolaires :

- **des accueils,**
libres et gratuits de 15h30 à 17h30.
Un animateur est disponible pour les jeunes, qui peuvent le solliciter selon leurs besoins. Les jeunes ont accès à diverses activités (outil informatique, jeux de société, espace lecture détente) ainsi qu'à une information sur les structures communales et associatives qui leur proposent des activités.
- **de l'accompagnement scolaire**
de 14h30 à 17h30 pour les 4^{ème} et 3^{ème}.
(1 intervenant pour 3 jeunes du mois d'octobre à fin mai.)
Inscriptions courant septembre.
Coût pour le trimestre : 11,10 €
Coût de l'adhésion à l'année à la maison des ados : 12,55 €

AUTOUR DE L'ÉCOLE

Prévention et aide aux enfants en difficulté "Le RASED"

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté est un dispositif de l'Éducation nationale qui apporte une aide aux élèves en difficulté pendant le temps scolaire.

Madame Reitter, maîtresse spécialisée (Maître E) et Monsieur Metz, psychologue.

Permanence :

Ecole élémentaire Vercors
Tél. 04 76 26 71 80

Le CMP Percevalière

Lieu de prévention et de soins qui s'adresse aux enfants et adolescents de 0 à 18 ans et à leur famille.

Résidence Percevalière
Bat B1, 4^{ème} étage
55, rue de Cartale
38170 Seyssinet-Pariset
Tél. 04 56 58 82 60

Moucherottibus Ecole Moucherotte

Cette opération est portée par les parents d'élèves, soutenue par la mairie et les enseignants.

La ligne Vauban-glycines-école Moucherotte sera active dès la rentrée.

Le principe

A tour de rôle les parents accompagnent à pieds les élèves des écoles maternelle et élémentaire Moucherotte.

Départ du Vauban

8h15 au porche du parc Lesdiguières.

Renseignements :

Valérie Ghyselen, Tél. 04 76 49 00 38
valerie.sinniger@wanadoo.fr



Sou des écoles

Les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville vont tout au long de l'année avec leurs enseignants, au spectacle, au cinéma, à des ateliers, font des sorties de fin d'années et bénéficient de 5 sorties de ski de fond (CM1-CM2) à Autrans. Tout cela est possible grâce au Sou des écoles.

Alors n'hésitez pas et venez rejoindre les parents bénévoles pour l'organisation de la kermesse de la rentrée 2013.

Pour cette nouvelle année scolaire, la kermesse aura lieu samedi 28 septembre dans la cour de l'école Chamrousse (reportée au 5 octobre en cas de pluie). Vous retrouverez les mules, les photos, le château gonflable et bien d'autres attractions, sans oublier les stands de jeux tenus par les enseignants ! Pour chaque carte d'adhésion au Sou des écoles 2013-2014 présentée, un jeu kermesse est offert (carte proposée en septembre dans chaque classe).

L'adhésion annuelle au Sou est de 6 € pour un enfant, 11 € pour deux enfants et 15 € pour 3 enfants.

Les bénéfices des différentes animations et activités du Sou des écoles comme le loto en janvier, la tombola en février, la brocante des enfants en mai, le calendrier en juin et la kermesse en septembre participent au financement des sorties et spectacles des enfants tout au long de l'année.

Retrouvez ces rendez-vous ainsi que les photos de nos animations sur notre site <http://soudesecoles.asso-seyssinet-pariset.fr>
sou.des.ecoles.seyssinet@gmail.com

Adresse postale :

Sou des écoles de Seyssinet-Pariset
Place André Balme
38170 Seyssinet-Pariset



Vacances scolaires

D'après les informations de l'Education Nationale :

- **Vacances de la Toussaint**
Fin des cours : samedi 19 octobre 2013
Reprise des cours : lundi 4 novembre 2013
- **Vacances de Noël**
Fin des cours : samedi 21 décembre 2013
Reprise des cours : lundi 6 janvier 2014
- **Vacances d'hiver**
Fin des cours : samedi 1^{er} mars 2014
Reprise des cours : lundi 17 mars 2014
- **Vacances de printemps**
Fin des cours : samedi 26 avril 2014
Reprise des cours : lundi 12 mai 2014
- **Vacances d'été**
Fin des cours : samedi 5 juillet 2014

Bonne RENTRÉE à TOUS !

**HÔTEL DE VILLE
PLACE ANDRÉ BALME
38170 SEYSSINET-PARISSET
TÉL. 04 76 70 53 53
WWW.VILLE-SEYSSINET-PARISSET.FR
VILLE@SEYSSINET-PARISSET.FR**